

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 11 Décembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze décembre, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	Mrs RONDEAU Landry, ROBERT Sylvain, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, MORISSET Mary, Mme OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique
Absent excusé	Mr VITALI Yannick
Pouvoir	Mr VITALI Yannick à Mr RONDEAU Landry
Secrétaire de séance :	Mme POUPET Dominique

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- N° 2023-24 : signature d'un contrat auprès du Crédit Mutuel pour un prêt relais de 150 000 €
- d'une durée de 2 ans – taux fixe : 4,54 % afin de financer la TVA des travaux de restauration de l'Eglise St Christophe en attente du remboursement du FCTVA l'année N+1 des travaux. Cet emprunt est inscrit au budget de l'année 2023

ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DE LA VIEILLE EGLISE

Suite à l'information donnée par Mr le Maire lors de la dernière réunion concernant l'éventuelle acquisition d'un terrain rue de la Vieille Eglise, une rencontre avec les vendeurs a eu lieu et la négociation a donné lieu à une proposition de prix de vente fixé à 30 € le m2.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir ce terrain d'environ 500 m2 au prix ci-dessus indiqué auquel il conviendra d'ajouter les frais de bornage et les frais d'acte notarié.

Adopté

RECENSEMENT DE LA POPULATION : REACTION DE 3 POSTES D'AGENT RECENSEUR

Le recensement général de la population va se dérouler du 18 janvier au 17 février 2024.

Compte tenu du nombre de logements, l'INSEE recommande le recrutement de 3 agents recenseurs pour effectuer cette enquête. (663 logements estimés, le secteur par agent recenseur ne peut excéder 250 logements).

Après discussion, le conseil municipal décide de :

- Créer 3 emplois temporaires d'agents recenseurs
- Fixer la rémunération de ces agents à 953 euros net.

Monsieur le Maire précise qu'une dotation de l'Etat de 2 857 euros sera versée pour faire face, en partie, aux dépenses que devra supporter la commune.

Adopté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée donne son accord pour procéder au remboursement de frais de déplacement des agents municipaux qui ont assuré des déplacements professionnels au cours de l'année 2023 avec leur véhicule personnel. Le montant du remboursement s'élève à 227.96 euros.

Mr le Maire informe que Mme Armelle PLANCHOT a été désignée coordonnateur communal et que dans le cadre de sa mission, elle a suivi une formation à VIEILLEVIGNE le 7 novembre 2023. Il propose à l'assemblée de l'indemniser pour ses frais de déplacement et de repas supportés pour un montant total de 36.50 €. Hors la présence de Mme Armelle PLANCHOT, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Mr le Maire.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION « PRESTATION PAIE » : RENOUELEMENT

Depuis plusieurs années, la commune a confié à la Maison des Communes de Vendée la gestion de la paie des agents et des élus bénéficiant d'indemnités de fonction.

Dans le cadre du renouvellement de l'adhésion à la prestation « paie », la Maison des Communes propose une convention qui définit les missions confiées (établissement des bulletins de paie et des documents liés à la rémunération).

Pour information, le coût de cette prestation s'élève pour 2023 à 8,60 euros par mois et par bulletin de salaire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler cette convention pour une durée de 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 5 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

PROJET ABRIS DE TOUCHE AU STADE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA LIGUE DE FOOTBALL

Suite à une demande du club de football, des demandes de devis ont été demandés pour étudier la possibilité de remplacer les abris de touche du stade de football.

Avant de prendre une décision quant à la réalisation de ce projet, Mr le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la ligue de football de la Vendée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière et autorise Mr le maire à déposer un dossier auprès de la ligue de football.

Il est précisé que, pour l'instant, ce projet est à l'étude et qu'une décision sera prise lors de l'élaboration du budget 2024.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC CITEO « COORDINATION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

L'éco-organisme CITEO en charge des emballages et des papiers a engagé une réflexion nationale de la collecte des déchets abandonnés.

La Communauté de communes du Pays des Herbiers souhaite conventionner avec cet organisme dans le but de financer des actions diversifiées de lutte contre les déchets abandonnés.

La Communauté de communes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Les communes sont en charge de la salubrité publique.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la Communauté de Communes du Pays des Herbiers à conventionner à l'échelle intercommunale et de reverser les soutiens aux communes.

Adopté à l'unanimité.

DECLASSEMENT DE TERRAIN AU LOTISSEMENT « LE LONGUENAI »

Suite aux travaux de viabilisation du lotissement « Le Longuenais », les courts de tennis ont été supprimés.

Afin de pouvoir procéder à la vente de lots de ce lotissement, le conseil municipal décide de désaffecter et de déclasser ces terrains de tennis pour les intégrer dans le domaine privé de la commune.

Adopté à l'unanimité.

BAIL DEROGATOIRE LOCAL 24 GRAND RUE

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal a décidé de louer une partie de l'immeuble situé 24 Grand'Rue (ancien magasin Vival) à la Société 2G pour y aménager une laverie.

Mme Géraldine GUILMINEAU, gérante de cette société, a adressé son préavis afin de résilier ce bail au 31 décembre 2023. Elle a également demandé de souscrire un nouveau bail au nom de la société SAS SAGESEM à compter du 1^{er} janvier 2024.

Compte tenu des charges liées aux frais d'électricité, Mme GUILMINEAU a sollicité une diminution du loyer actuel fixé à 215 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décidé de fixer le montant du loyer mensuel à 150 € HT à compter du 1^{er} janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Afin de passer les écritures comptables liées aux travaux en régie et aux opérations nécessaires aux opérations de stocks du budget lotissement « Le Longuenais », des ajustements budgétaires sont proposés à l'assemblée. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité adopte ces décisions modificatives budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Association Education Jeunesse

Les membres de la commission « Association-Education-Jeunesse » vont rencontrer les associations le Jeudi 1^{er} février à 19 h à la salle polyvalente pour faire le bilan du forum qui s'est tenu le 30 septembre 2023 à la Tricherie.

Comme cette année, une soirée des bénévoles sera organisée le 20 juin 2024 à laquelle seront associés les bénévoles ayant participé au 50^{ème} anniversaire de la Tricherie.

Conseil Municipal des Enfants

Lors de la réunion qui s'est tenue avant cette réunion du conseil municipal, 2 groupes d'enfants ont été constitués. Le premier groupe travaillera sur un projet d'aménagement et le second s'oriente plutôt sur des actions culturelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire de Séance,
Dominique POUPET



Le Maire,
Landry RONDEAU

